



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

**Budget primitif 2024**

**Rapport de présentation**

Le Budget Primitif 2024 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent.

Dans l'attente de l'affectation des résultats qui interviendra au printemps 2024, l'ajustement technique se fait en dépenses de fonctionnement :

- En minorant les inscriptions au chapitre 012 – charges de personnel pour 1,5 million d'euros ;
- En prévoyant au Budget Supplémentaire la subvention d'équilibre du budget ZAC (1,1 million d'euros).
- En complétant le transfert en section d'investissement à hauteur de 400 000 euros

Le budget supplémentaire aura également à prendre en compte :

- Les dispositions adoptées en Loi de Finances 2024 dont toutes les dispositions ne sont pas connues à ce jour
- Les notifications reçues des services de l'Etat pour les recettes fiscales et les dotations,
- L'évolution du contexte économique et ses nombreuses répercussions sur le budget de la collectivité (inflation, coût de l'énergie, taux directeurs, etc.).

A noter : la ville de Saint-Dié-des-Vosges appliquera la nomenclature comptable M57 à compter de 2024, ce qui explique certaines évolutions dans les crédits ouverts par chapitre entre 2023 et 2024.

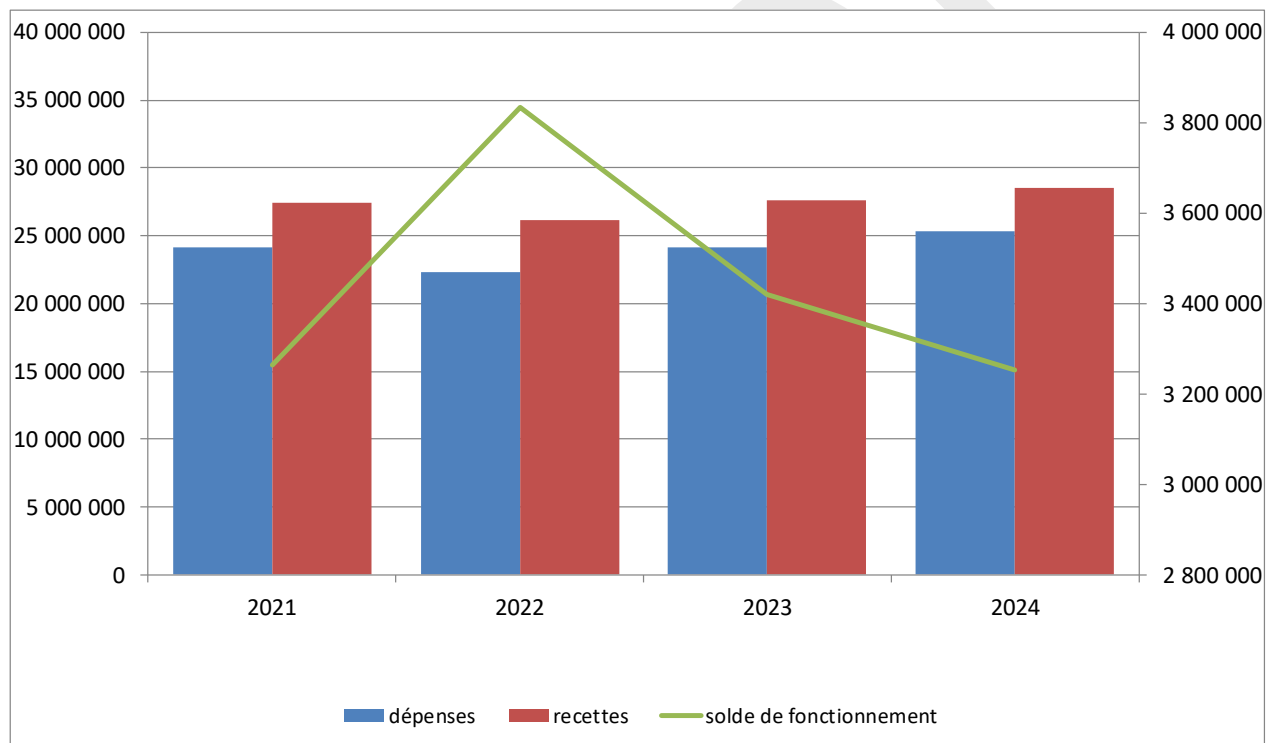
## BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement

Le montant des recettes inscrites au budget primitif 2024 est de 28 531 479 euros, en hausse de 958 079 euros par rapport à 2023.

Ces crédits permettent de couvrir :

- Les dépenses de la section de fonctionnement pour 25 277 466 euros.
- Un virement vers la section d'investissement pour 3 254 013 euros.



## 1/ Les recettes de fonctionnement

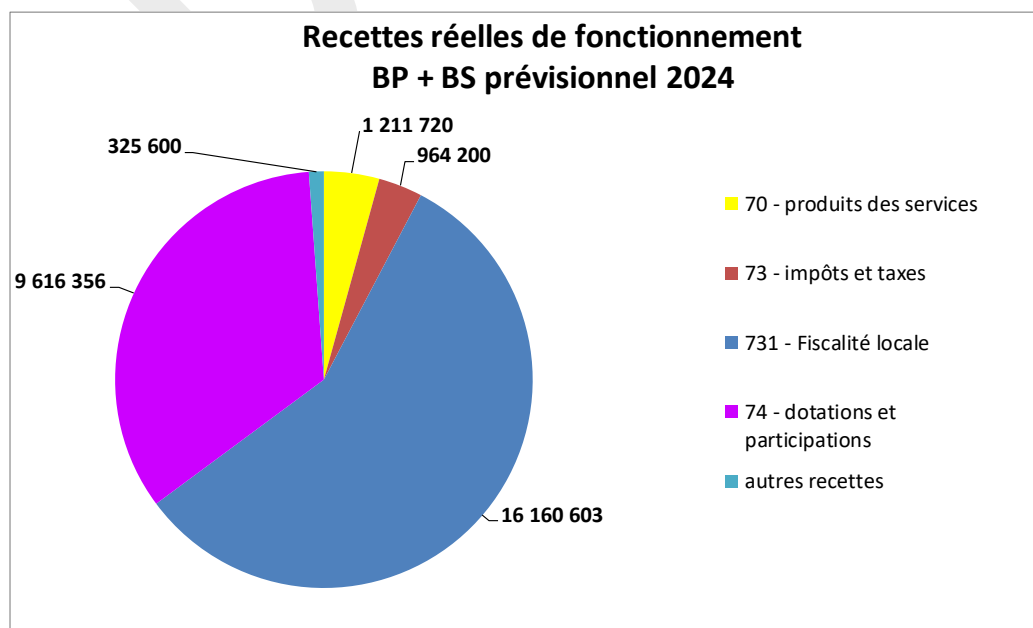
Le tableau ci-dessous reprend les budgets votés en 2022 et 2023 ainsi que les propositions budgétaires pour 2024 en recettes de fonctionnement.

Libellé du chapitre	Total Budget 2022	Total Budget 2023	BP 2024	BS 2024	Total Budget 2024
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 506 837	2 750 737		3 000 000	3 000 000
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	45 000	60 000	30 000		30 000
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 444 638	1 649 200	1 211 720		1 211 720
73 - IMPOTS ET TAXES	15 683 975	16 698 650	964 200		964 200
731 - FISCALITE LOCALE			16 160 603		16 160 603
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 853 527	10 055 800	9 616 356		9 616 356
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88 700	114 150	145 200		145 200
76 - PRODUITS FINANCIERS	206 000	100 400	140 400		140 400
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	951 500	219 900	10 000		10 000
<b>Total recettes réelles</b>	<b>30 780 177</b>	<b>31 648 837</b>	<b>28 278 479</b>	<b>3 000 000</b>	<b>31 278 479</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	885 000	490 000	253 000		253 000
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>885 000</b>	<b>490 000</b>	<b>253 000</b>		<b>253 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 665 177</b>	<b>32 138 837</b>	<b>28 531 479</b>	<b>3 000 000</b>	<b>31 531 479</b>

L'ajustement au budget supplémentaire portera principalement sur l'affectation de l'excédent de clôture de l'exercice 2023, estimé à 3 000 000 euros.

La fiscalité locale est désormais rassemblée dans un chapitre dédié (731).

Le chapitre 731 – Fiscalité locale représente 57 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget 2024 et le chapitre 74 – dotations et participations pèse pour 34 %.



### 1.1/ Chapitre 73 – Impôts et taxes / Chapitre 731 – Fiscalité locale

Le montant prévisionnel de ce chapitre était de près de 17 millions d'euros en 2023 : 16 698 650 euros.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2022	TOTAL BUDGET 2023
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	13 531 949 €	14 409 500 €
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	- €	- €
73221	FNGIR	674 300 €	674 300 €
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	323 316 €	306 850 €
7336	DROITS DE PLACE	39 000 €	37 000 €
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	435 410 €	425 000 €
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	200 000 €	335 000 €
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	480 000 €	510 000 €
7382	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	- €	1 000 €
	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>15 683 975 €</b>	<b>16 698 650 €</b>

Désormais subdivisé en deux chapitres, le total des produits fiscaux prévisionnels est de 17 124 803 euros au Budget Primitif 2024.

Nature	Libellé	Budget 2024
73221	FNGIR	674 600 €
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	288 600 €
738	Autres impôts et taxes	1 000 €
	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>964 200 €</b>
73111	Impôts directs locaux	14 985 880 €
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	440 000 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	507 723 €
73154	Droits de place	57 000 €
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	170 000 €
	<b>FISCALITE LOCALE</b>	<b>16 160 603 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>17 124 803 €</b>

Le compte 73111 – impôts directs locaux représente 87,6 % de ce total. La Ville ayant décidé de poursuivre sa politique de stabilité fiscale, l'évolution de cette recette dépend de l'évolution physique

des bases (créations, extensions, destructions) et de la revalorisation des bases fiscales décidée à l'échelon national en loi de Finances. Elle est estimée à + 4 %.

Le FNGIR (c/73221) et Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (c/732221) représentent plus de 950 000 euros de recettes. Ils devraient être en très légère baisse en 2024.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE, compte 7351) reste très dynamique : près de 508 000 euros sont attendus en 2024, en nette hausse.

A l'inverse, les droits de mutation ou de publicité foncière (compte 73123) devraient reculer dans un contexte de ralentissement du marché immobilier. La recette prévisionnelle est fixée à 440 000 euros en 2024 contre 510 000 euros l'année précédente.

### **1.2/ chapitre 74 – dotations et participations**

Les crédits prévus en recettes 2024 au chapitre 74 – Dotations et participations s'élèvent à 9 616 356 euros, en baisse de 439 444 euros.

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>TOTAL BUDGET 2023</b>	<b>TOTAL BUDGET 2024</b>
74111	DOTATION FORFAITAIRE	1 617 600 €	1 605 993 €
741123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 779 300 €	3 885 065 €
741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	674 500 €	733 098 €
744	FCTVA	12 000 €	50 000 €
74611	D.G.D.	54 000 €	51 000 €
74718	AUTRES	55 500 €	95 000 €
74748	AUTRES COMMUNES	7 000 €	9 000 €
74751	GFP DE RATTACHEMENT	2 240 000 €	1 900 000 €
747888	AUTRES ORGANISMES	172 000 €	255 000 €
748312	DOT. DE COMPENSATION DE REFORME DE LA TAXE PROFES	327 300 €	327 300 €
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	696 000 €	670 000 €
748388	AUTRES	5 000 €	1 000 €
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 900 €	3 900 €
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	26 700 €	30 000 €
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	385 000 €	- €
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>10 055 800 €</b>	<b>9 616 356 €</b>

Les trois composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représentent 64,7% du chapitre. Son produit est attendu en hausse de 154 847 euros à 6 224 156 euros.

	Titre 2022	Estimé 2023	Estimé 2024
Dotation forfaitaire	1 629 275	1 617 592	1 605 993
DSU	3 676 338	3 779 261	3 885 065
DNP	616 830	672 456	733 098
<b>Total DGF</b>	<b>5 922 443</b>	<b>6 069 309</b>	<b>6 224 156</b>

Les principales autres évolutions concernent :

- Le compte 7488 qui a comptabilisé en 2023 des dotations exceptionnelles versées par l'Etat pour compenser les effets de l'inflation ;
- Le compte 74751 qui enregistre les écritures croisées avec la Communauté d'Agglomération et notamment le remboursement du déficit d'exploitation du centre aqualudique. Ce déficit devrait reculer dans un contexte de maîtrise des coûts d'une part et de bonne dynamique de la fréquentation et des recettes d'autre part.

Les autres recettes de ce chapitre ne devraient pas connaître de variation marquées.

### **1.3/ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Les recettes prévisionnelles de ce chapitre se montent à 1 211 720 euros en 2024, contre 1 649 200 euros en 2023.

Une part importante de ces recettes provient des écritures croisées entre collectivités : refacturations de personnels ou de charges liées à l'usage des bâtiments. Certains de ces personnels ayant été transférés, cela entraîne une baisse de la masse salariale et une baisse des refacturations.

La ville anticipe également un fléchissement des recettes des ventes de bois en 2024.

A l'inverse, certaines redevances d'occupation du domaine public ou de services (comptes 703x à 706x) devraient augmenter : notamment les recettes liées au stationnement et les concessions des cimetières.

### **1.4/ les autres recettes**

Les recettes figurant dans les autres chapitres sont assez peu significatives : leurs montants cumulés se montent à 325 600 euros.

On y trouve les remboursements des arrêts maladie (**chapitre 013**) pour 30 000 euros, les loyers et autres redevances (**chapitre 75**) pour 145 200 euros, les refacturations à la CASDDV des emprunts eau et assainissement (**chapitre 76**) pour 140 400 euros et des produits exceptionnels (**chapitre 77**) pour 10 000 euros.

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

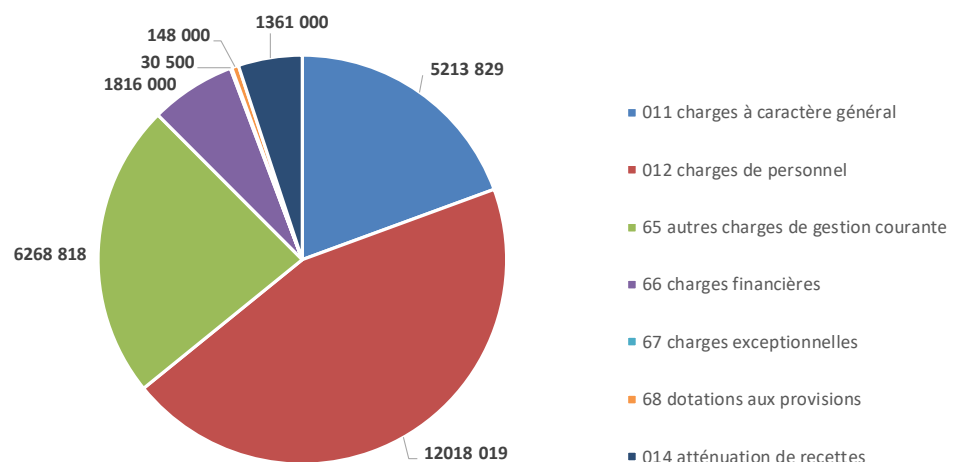
Le tableau ci-dessous reprend les budgets votés en 2022 et 2023 ainsi que les propositions budgétaires pour 2024 en dépenses de fonctionnement.

Libellé du chapitre	Total Budget 2022	Total Budget 2023	BP 2024	BS 2024	Total Budget 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 044 116	5 270 587	5 213 829		5 213 829
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 311 400	11 504 340	10 518 019	1 500 000	12 018 019
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 325 000	1 702 000	1 361 000		1 361 000
022 - DEPENSES IMPREVUES	30 818	29 395	0		0
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 459 303	5 032 070	5 168 818	1 100 000	6 268 818
66 - CHARGES FINANCIERES	2 753 500	1 856 800	1 816 000		1 816 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 555 949	1 340 050	30 500		30 500
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	113 000	194 000	148 000		148 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>26 593 086</b>	<b>26 929 242</b>	<b>24 256 166</b>	<b>2 600 000</b>	<b>26 856 166</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 891 091	3 791 495	3 254 013	400 000	3 654 013
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 181 000	1 418 100	1 021 300		1 021 300
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>5 072 091</b>	<b>5 209 595</b>	<b>4 275 313</b>	<b>400 000</b>	<b>4 675 313</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 665 177</b>	<b>32 138 837</b>	<b>28 531 479</b>	<b>3 000 000</b>	<b>31 531 479</b>

Lors du vote du Budget Supplémentaire, le chapitre 012 – Charges de personnel sera abondé de 1 500 000 euros, le chapitre 67 – charges exceptionnelles de 1 100 000 euros pour inscrire la subvention d'équilibre du budget annexe Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et le chapitre 023 (virement en investissement) de 400 000 euros.

Trois chapitres concentrent 87,4 % des charges réelles de fonctionnement : les charges de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

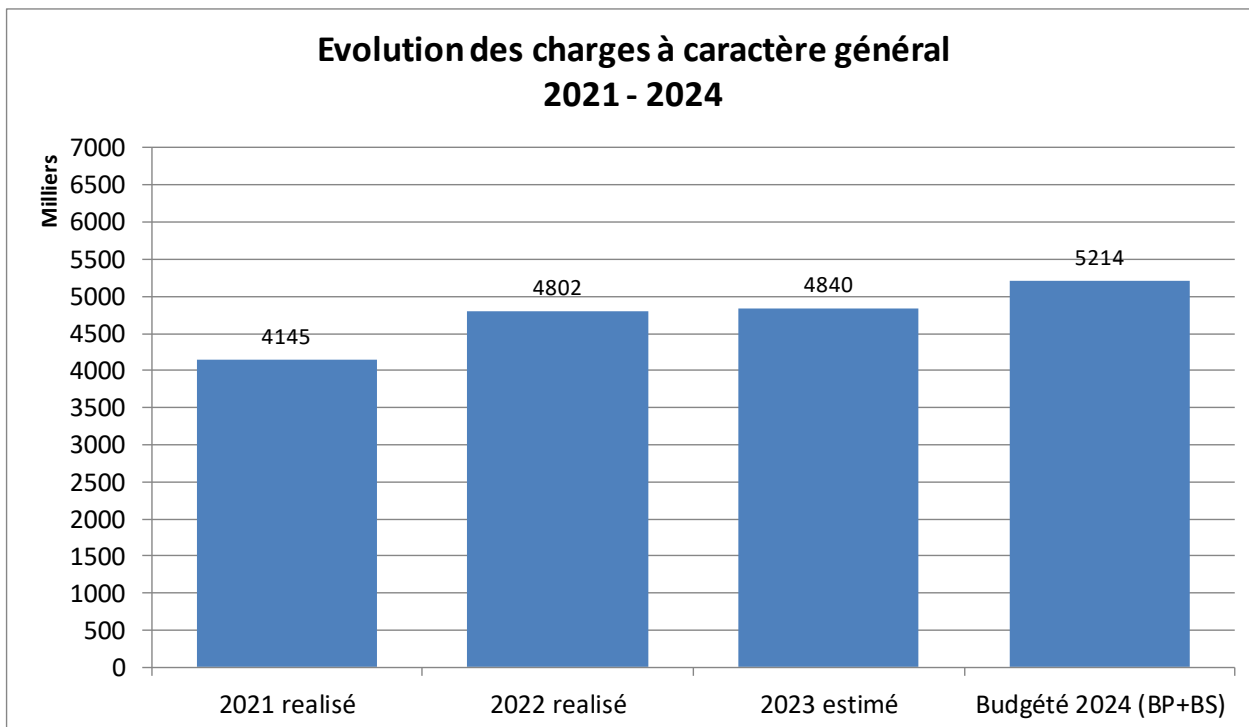
Dépenses réelles de fonctionnement BP + BS 2024



## 2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

Le besoin de crédits pour 2024 dans ce chapitre est évalué à 5 213 829 euros.

5 270 587 euros étaient prévus au budget 2023 pour une dépense réalisée de 4 840 000 euros (estimation).



D'une manière générale, ce chapitre rassemble toutes les charges courantes de la collectivité : les fluides, les frais d'assurances, prestations de service, télécommunication, affranchissement, taxes foncières et autres taxes, les honoraires, les publications, etc.

Les 57 comptes budgétaires ouverts dans ce chapitre peuvent se regrouper en 4 sous-ensembles :

Nature des dépenses	BP 2024	%
60 - Achats et variations de stocks	2 827 698 €	54%
61 - Services extérieurs	1 592 465 €	31%
62 - Autres services extérieurs	688 846 €	13%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	104 820 €	2%
	<b>5 213 829</b>	

Les achats et variations de stocks (comptes 60) représentent 54 % des crédits ouverts, les services extérieurs, 31 % (comptes 61).



Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses associées aux fluides (comptes 6061x) devraient se stabiliser autour d'1,7 million d'euros.

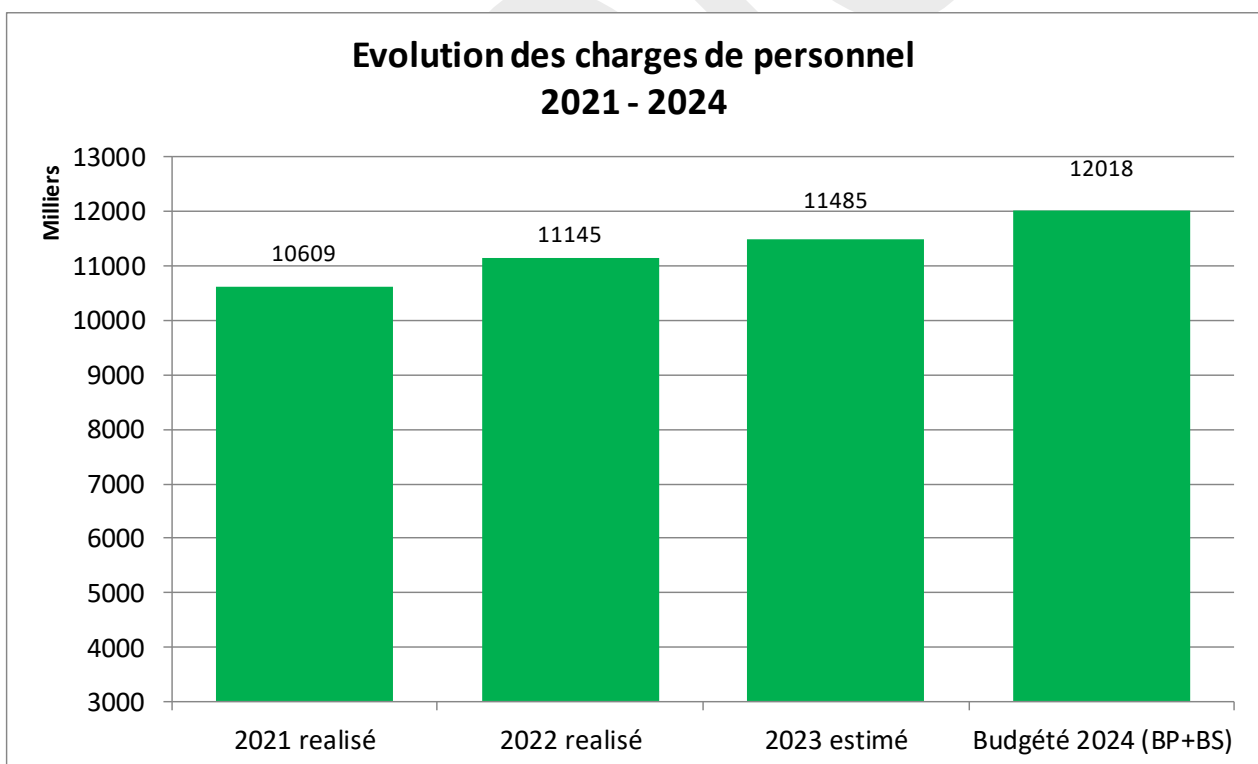
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023 estimé	2024 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	53 978 €	66 204 €	54 893 €	68 275 €
compte 60612 - énergie électricité	503 543 €	672 677 €	628 501 €	667 950 €
compte 60613 - chauffage urbain	815 423 €	999 347 €	998 481 €	956 350 €
	<b>1 372 944 €</b>	<b>1 738 228 €</b>	<b>1 681 875 €</b>	<b>1 692 575 €</b>

Les mesures prises par la ville (prix du gaz fixé par contrat sur 2023 à 2027 / électricité sur 2023 et 2024) et la poursuite des économies d'énergie dans le cadre du contrat de performance énergétique (CPE) permettent de stabiliser cette charge après les fortes hausses subies depuis 2021.

Les autres dépenses du chapitre seront assez similaires à celles constatées en 2023 avec la même attention portée à la maintenance du patrimoine de la Ville, la poursuite des efforts de gestion et la recherche d'économie pour augmenter la capacité d'investissement.

## 2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

Les crédits prévisionnels nécessaires pour couvrir ces charges sont estimées à 12 018 019 euros en 2024 (BP+BS).



Les gains de productivité et le remplacement du personnel qui part en retraite (salaire d'entrée plus faible qu'en fin de carrière) va permettre de compenser partiellement les hausses de certaines charges que la collectivité va devoir couvrir :

- L'augmentation de la valeur du pont d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : + 1,5 % ;
- La hausse des cotisations retraites CNRACL prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : + 1%
- Les revalorisations automatiques du SMIC qui impactent les bas salaires ;

- La hausse de 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Hausse de l'indemnité forfaitaire du Compte Epargne Temps, prise en charge des abonnements transport, prime facultative de pouvoir d'achat, etc...

Sauf aléas externes, la Ville devrait tendre vers une stabilisation progressive de ses charges de personnel.

### **2.3/ chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes et chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Dans la nouvelle nomenclature comptable M57, le chapitre 67 est en grande partie vidé de sa substance, la plupart des dépenses qui y figuraient se retrouvant désormais au chapitre 65.

Le cumul des crédits ouverts au budget primitif 2024 dans ces deux chapitres s'élève à 5 199 318 euros. Au BS avec l'ajout de la subvention d'équilibre du budget ZAC, il sera de 6 299 318 euros, soit le même niveau que les crédits ouverts en 2023 (6 372 120 euros).

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2024</b>
65132	PRIX	8 200 €
653x	FRAIS ET INDEMNITES ELUS	305 500 €
654x	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES	70 000 €
657348	AUTRES COMMUNES	5 000 €
657361	CAISSE DES ECOLES	240 000 €
657362	CCAS	1 400 000 €
6573641	AUX BUDGETS ANEXES ET AUX REGIES AUTONOMES	2 220 550 €
6574x	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	829 050 €
6581x	Droits d'utilisation – informatique en nuage	66 018 €
6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	3 000 €
65888	AUTRES	21 500 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 168 818,00</b>
<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2024</b>
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	30 500 €
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>30 500,00</b>

Les subventions de fonctionnement versées à des tiers représentent la majeure partie des crédits ouverts :

- Au budget annexe BIC (AQUANOVA) pour 1 900 000 euros ;
- Au Centre Communal d'Action Sociale (1 400 000 euros) et à la Caisse des Ecoles (240 000 euros) ;

- Aux écoles privées, associations et autres pour 829 050 euros.

70 000 euros sont prévus au BP 2024 pour traiter les créances irrécouvrables (compte 654x).

Les indemnités des élus (stable à 305 500 euros) et des droits d'utilisation pour les applications numériques (66 018 euros) représentent la quasi-totalité des crédits restants.

#### **2.4/ autres chapitres**

Le **chapitre 66 – charges financières** correspond aux intérêts payés sur la dette.

1 816 000 euros sont prévus en 2024, en légère baisse par rapport aux crédits ouverts en 2023 (1 856 800 euros).

Une partie de ces dépenses (140 400 euros) sera refacturée à la Communauté d'Agglomération au titre des emprunts eau et assainissement.

Le **chapitre 68 – provisions** comptabilise les provisions constituées par la ville pour couvrir les différents risques et aléas auxquels elle est confrontée. 148 000 euros sont ouverts au budget primitif 2024.

## Section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 10 084 313 euros.

### 1/ Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en recettes d'investissement sur la période 2022 - 2024.

Libellé du chapitre	BP2022	BP2023	BP2024
CH. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 832 285 €	3 420 895 €	3 254 013 €
CH. 024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	25 000 €	30 000 €	30 000 €
CH. 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 131 000 €	1 263 100 €	1 021 300 €
CH. 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	450 000 €	500 000 €
CH. 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	870 000 €	850 000 €	530 000 €
CH. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	602 646 €	750 000 €	1 050 000 €
CH. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
CH. 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	271 000 €	250 000 €	250 000 €
CH. 4582x - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	838 475 €	784 000 €	449 000 €
	<b>10 570 406 €</b>	<b>10 797 995 €</b>	<b>10 084 313 €</b>

Les fonds propres de la collectivité sont constitués :

- Du virement de la section de fonctionnement : chapitre 021 pour 3 254 013 euros ;
- Du FCTVA et autres recettes figurant au chapitre 10 : 530 000 euros ;
- Du solde des opérations d'ordre (Chapitres 040-042) pour 768 300 euros ;
- Des produits de cession (chapitre 024) pour 30 000 euros.

Le total des fonds propres s'établit à 4 582 313 euros.

Le chapitre 10 regroupe le FCTVA (400 000 euros) et le produit des taxes d'aménagement (130 000 euros).

1 050 000 euros de **subventions d'investissement (chapitre 13)** sont attendus pour cofinancer les projets 2024, notamment du département (Travaux routiers) et de l'Etat (aménagement urbains et rénovation lourdes d'équipements).

Les aides perçues au titre du financement de l'OPAH-RU, versées par l'ANAH, la Région et le Département figurent au compte 458x.

Le recours à l'emprunt est prévu au **chapitre 16 – emprunts et dette assimilée** : il est stable à 3 millions d'euros.

## 2/ Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en dépenses d'investissement sur la période 2022 - 2024.

Libellé du chapitre	BP 2022	BP 2023	BP 2024
CH. 020 - DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	30 000 €	- €
CH. 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	835 000 €	320 000 €	253 000 €
CH. 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	450 000 €	500 000 €
CH. 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	263 500 €	- €
CH. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	15 000 €	50 000 €
CH. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 760 000 €	3 730 500 €	3 327 814 €
CH. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	317 410 €	150 000 €	352 028 €
CH. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	980 000 €	600 000 €	580 000 €
CH. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 659 521 €	4 454 995 €	4 522 471 €
CH. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	150 000 €	- €	50 000 €
CH. 4581x - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	838 475 €	784 000 €	449 000 €
	<b>10 570 406 €</b>	<b>10 797 995 €</b>	<b>10 084 313 €</b>

Les investissements de la collectivité sont retracés dans les chapitres 20 (études), 21 et 23 (travaux, acquisitions), 204 (subventions d'investissement versées) et 45x (travaux pour compte de tiers). Le total des crédits ouverts au budget primitif 2024 s'établit à 5 953 499 euros, stable malgré le contexte économique défavorable aux finances des collectivités.

Le remboursement du capital des emprunts représente une charge prévisionnelle de 3 327 814 euros.

50 000 euros sont prévus au chapitre 13 (subventions) pour faire face à d'éventuelles demandes de remboursements de trop perçus sur subventions.

Les autres dépenses d'investissement concernent des opérations d'ordre budgétaire.

Les principales opérations d'investissements 2024 présentées lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

### **RENOVATION ET AMENAGEMENTS URBAINS, VOIRIES**

#### **Poursuite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU)**

Ce programme permet de subventionner l'isolation thermique ou phonique des logements, la création d'espaces extérieurs, l'amélioration des logements, etc.

## **Travaux d'Aménagement Rue de la Ménantille, rue d'Ormont et chemin des Bouquets**

**Acquisition et traitement de friches et d'espaces publics** avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE).

**Accessibilité des services publics (ADAP).** La ville est engagée depuis plusieurs années dans la mise en accessibilité des services publics.

### **BÂTIMENTS SCOLAIRES**

#### **Rénovation et équipements des écoles**

Dans l'attente du résultat de l'audit global du patrimoine scolaire, la ville continue de rénover les écoles, de végétaliser les cours et d'investir massivement dans le numérique.

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

#### **Programmation de rénovation des équipements sportifs**

La ville poursuit la mise à niveau de ses équipements sportifs : POJC, gymnase, etc.

### **VIDEOPROTECTION**

**Poursuite du déploiement – année 2024.** La collectivité continue de déployer et de moderniser son réseau de vidéo protection.

### **VIE CULTURELLE**

**Appui à l'implantation d'un Cinéma.** La ville accompagne l'implantation et la construction d'un cinéma.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **CPE : Contrat de Performance Energétique / année 2**

Ce dispositif pluriannuel porte la programmation du renouvellement des équipements d'éclairage public afin de diminuer la consommation d'énergie.

## LES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ne compte plus que 4 budgets annexes.

Ils représentent 12,8 % des crédits budgétaires ouverts au budget 2024.

Le budget annexe BIC (AQUANOVA AMERICA) est le seul budget annexe dont le volume est significatif : 3,59 M€ en fonctionnement et 610 K€ en investissement. Il représente 75 % des crédits ouverts dans les budgets annexes.

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Budget Principal	28 531 479	10 084 313	38 615 792 €	87,2%
Budget annexe BIC - ANA	3 593 140	610 440	4 203 580 €	9,5%
Budget annexe Parking	234 550	76 000	310 550 €	0,7%
Budget annexe Locations commerciales	766 110	96 750	862 860 €	1,9%
Budget annexe Zones Aménagement Concerté	190 530	95 510	286 040 €	0,6%
	<b>33 315 809 €</b>	<b>10 963 013 €</b>	<b>44 278 822 €</b>	<b>100%</b>

Le budget annexe **Parking du Marché** sert à retracer les dépenses et recettes de cet équipement. Les charges portent sur l'entretien courant, les fluides, le personnel, les assurances ainsi que la charge de la dette. Les recettes proviennent des usagers. Cet équipement étant déficitaire, le budget principal verse une subvention d'équilibre (170 550 euros au BP 2024).

Le budget annexe **Locations Commerciales** permet d'isoler les équipements suivants : l'hôtel de police, CAP6 et les salles municipales. Les loyers perçus permettent de couvrir partiellement les charges constituées par la maintenance des bâtiments et équipements, la dette (Crédit-bail pour l'hôtel de police) et les autres charges courantes. Pour équilibrer ce budget annexe, le budget principal prévoit de verser une subvention de 150 000 euros.

Les écritures du **budget annexe ZAC** (zones d'aménagement concerté) concernent le remboursement des emprunts souscrits pour financer les aménagements de ces zones. Ce budget sera clôturé lorsque le stock de terrains sera vendu. La Ville a commencé à constituer des provisions pour couvrir d'éventuelles moins-values.

## LE BUDGET ANNEXE BIC - BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Ce budget retrace exclusivement l'activité du centre aqualudique AquaNova America.

L'exercice 2024 devrait être marqué par :

- Une bonne dynamique des recettes avec une fréquentation revenue à des niveaux supérieurs à 2019 ;
- Une hausse des dépenses d'exploitation due à l'indexation contractuelle des loyers malgré une consommation maîtrisée des fluides

Dépenses prévisionnelles 2024	Montant HT	Recettes prévisionnelles 2024	Montant HT
Loyer L1 – investissement et financement	828 000	Recettes d'exploitation (base de référence)	1 003 000
Loyer L2 – gros entretien renouvellement	209 000	Recettes d'exploitation (excédent)	47 000
Loyer L3 – entretien, maintenance et élec.	390 000		
Loyer L4 – exploitation	1 406 000		
Loyer L5 – frais de gestion	105 000		
Loyer L6 – impôts et taxes	40 000		
<b>Sous-total loyers</b>	<b>2 978 000</b>	<b>Sous-total recettes d'exploitation</b>	<b>1 050 000</b>
Eau et chauffage	359 900	Participation de la CASDDV (*)	500 000
Taxes	12 800	<b>Participation de la Ville</b>	<b>1 958 700</b>
<b>Sous-total autres charges</b>	<b>372 700</b>	<b>Sous-total participation des collectivités</b>	<b>2 458 700</b>
Emprunt Ville	78 000		
Intéressement du partenaire privé	80 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>3 508 700</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 508 700</b>

(\*) La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges participe :

- au titre du service public (écoles et associations) : 346 574 euros
- au titre de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la CASDDV : 100 000 euros ;
- au titre du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires : 53 426 euros.

Le résultat prévisionnel fait apparaître un besoin de subvention d'équilibre de 1 958 700 euros à verser par la Ville en 2024.